



Montauban, le 16 septembre 2020

Le directeur académique des services de l'éducation nationale Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles

DRH

Référence

Dossier suivi par Christine REGHENAZ

> © 05 36 25 72 86 05 36 25 72 89 Mél. Drh2-1.ia82 @ac-toulouse.fr

12, avenue Charles de Gaulle 82000 Montauban cedex **Objet**: Renouvellement quadriennal des D.D.E.N.

Référence : Code de l'éducation articles D.241-24 à D.241-35 et L.241-4-5° Circulaire n°MENE2019655C du 24 juillet 2020 (BO n°32 du 27 août 2020)

Le mandat des délégués départementaux de l'Education nationale en fonction depuis la rentrée scolaire 2017 va arriver à expiration.

En application des articles D.241-24 à D.241-35 et L.241-4-5°du Code de l'Education et de la circulaire n°MENE2019655C du 24 juillet 2020 (BO n°32 du 27 août 2020), il convient de procéder à leur renouvellement pour la rentrée scolaire 2021. Toutes les informations nécessaires seront en ligne sur le site de la DSDEN (site DSDEN 82 : Vie de l'élève – Parents et partenaires – partenaires).

Je vous demande donc de bien vouloir informer les candidats éventuels qui se manifesteraient auprès de vous de la possibilité de s'informer sur le site de la DSDEN.

PIERRE ROQUES

Copie aux IEN